

PROJET
SECTION SPORTIVE
JUDO



COLLEGE SERGE BARRANX

MONTFORT EN CHALOSSE

PROJET PEDAGOGIQUE

SECTION SPORTIVE JUDO

2015/2019

I. ETAT DES LIEUX

1. Situation géographique

Le collège Serge Barranx a la particularité d'être situé en milieu rural et de regrouper 27 communes avoisinantes (MONTFORT est le chef-lieu de canton).

Les structures sportives sont internes au collège.

2. Public

L'effectif du collège est composé de 540 élèves.

La réussite au Diplôme National du Brevet est de 92%.

II. OBJECTIFS

- Permettre aux élèves de la section sportive de structurer conjointement leur organisation sportive et scolaire.
- Former de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs ou officiels.
- Favoriser l'accès de ces judokas aux filières de haut niveau supérieures, comme le CREJ de Lormont.
- Assurer une éducation à la vie en groupe, pour leur donner des valeurs d'entraide, de solidarité, de cohésion, de socialisation et de respect, et favoriser ainsi leur accès à la citoyenneté.

1) Objectifs sportifs :

- Motiver les élèves qui ont là l'occasion de progresser, de réaliser des performances, d'exprimer leurs compétences contribuant à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale → Axe 1

- Développer le goût de l'effort et mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier par le savoir s'entraîner (avoir son matériel, ses affaires

- de douche, être en tenue à l'heure de l'entraînement, connaître les principes d'un échauffement...) → Axe 1
- Acquérir une culture d'entraide et prospérité mutuelle, valeur fondamentale du judo (tutorat, esprit d'équipe) → Axe 2 et 3
 - Donner l'envie de suivre le parcours de commissaire sportif ou d'arbitre → Axe 3

2) **Objectifs éducatifs**

- Développement d'une solidarité collective, d'une éducation citoyenne par l'apprentissage des règles de vie en communauté → Axe 2
- Education à l'hygiène sportive et de vie quotidienne, aux comportements de sécurité → Axe 2
- Développement de l'autonomie des élèves dans leur organisation devant gérer scolarité et pratique sportive (planification de son travail personnel et de ses propres objectifs et projets). → Axe 2

III. **MOYENS**

1) **Humains**

- *Equipe de pilotage* :
 - Principal du collège,
 - L'équipe des Professeurs d'Education et Sportive du Collège.
- *Equipe d'encadrement* :
 - M. Cyrille Aycoberry, Professeur d'EPS et Brevet d'Etat de Judo serait responsable de l'organisation de la planification de la préparation physique générale et des entraînements spécifiques Judo.
 - M. Damien Piau, Cadre Technique Fédéral interviendra pour effectuer la liaison avec le milieu fédéral.
- *Equipe médicale* :
 - Médecin sportif
 - Infirmière du collège

2) **Matériels**

- *Installations sportives* :
 - Un dojo de 150 m2 de tapis, situé à l'intérieur-même du collège.

- Une piste d'athlétisme, un terrain de Hand-ball, un terrain de Football et un gymnase couvert.
- Transport :
 - Aucun transport nécessaire.

IV. PARTENAIRES

- Municipalité de Montfort en Chalosse :
 - Mise à disposition des installations sportives complémentaires.
- Le club local :
 - Mise à disposition d' une partie des tatamis et de kimonos.
- Comité des Landes
 - Intervention du cadre technique, fourniture du cahier de suivi sportif et scolaire
- Collectivités territoriales (Conseil général)
 - Mise à disposition des installations.
- Collège de Montfort en Chalosse :
 - Aménagement de l'emploi du temps.
 - Professeur d'EPS coordonnateur.

V. MISE EN ŒUVRE

1) Conditions d'admission

Sont concernés les judokas filles et garçons licenciés(ou pas) dans les clubs des Landes, et admis au collège.

Le recrutement géographique se fera localement surtout, avec possible dérogation à la carte scolaire.

Les candidats sont admis en section sportive judo après avoir satisfait :

- aux exigences scolaires et comportementales appréciées par le principal et le professeur d'EPS coordonnateur.

- Aux épreuves de sélection, définies par le professeur coordonnateur et le cadre technique qualifié par la fédération française de judo.

L'admission en section sportive ne pourra être définitive qu'après avoir passé les tests médicaux pratiqués par un médecin sportif reconnu et désigné par le comité de judo.

L'élève s'engagera à suivre avec assiduité la formation technique dispensée, à participer aux différentes compétitions et à l'association sportive du collège, à respecter la charte de fonctionnement de la section sportive signée en commun avec les parents.

2) Effectif

Il comprend 20 à 30 élèves répartis sur les 4 niveaux.

3) Entrainement

La planification annuelle établie comprend 3 heures de judo hebdomadaires qui aura été définie par le professeur d'EPS coordonnateur.

Horaires : le mardi de 8h30 à 10h30 (une semaine / 2) et le jeudi de 8h30 à 10h30.

4) Suivi scolaire

Le professeur d'EPS s'assurera de la réussite scolaire des élèves et sera en contact constant avec le cadre technique pour pouvoir remédier aux différents problèmes émergents.

S'il apparait que la conciliation de la scolarité avec une pratique sportive intensive lui est trop difficile, l'élève devra réduire momentanément sa pratique voire quitter la section sportive, tout en poursuivant son cursus dans l'établissement.

5) Suivi médical

Il s'instaure dans une visite d'entrée obligatoire complétée par un suivi trimestriel et la possibilité de consulter le médecin de la structure.

6) Accompagnement éducatif

Il concerne une sensibilisation à différents thèmes propres à la pratique sportive : respect de l'éthique, lutte contre le dopage, hygiène, diététique...

VI. EVALUATION

➤ Intermédiaire :

- mise en place d'un cahier de suivi sportif et scolaire
- bulletin de liaison avec le professeur d'EPS, le cadre technique, l'enseignant de club et le collègue.

➤ Terminale :

Par l'observation, une fiche d'évaluation individuelle, le cahier de suivi, la présence du médecin, analyse des points suivants :

- Atteinte ou non des objectifs sportifs associés à la réussite scolaire.
- Points positifs et négatifs sur le comportement du groupe.
- Capacité à supporter les charges d'entraînement et à allier le travail scolaire.
- Préparation de la saison suivante : augmentation de la charge ou non, réorganisation des cycles en fonction de l'évaluation.

Plus-value pédagogique et éducative qu'amènerait la section sportive auprès des élèves dans le cadre de l'établissement :

Elle offrirait à des élèves motivés une authentique voie de réussite :

- ces derniers devront respecter un « contrat » avec le collège pour allier résultats scolaires et sportifs,
- une transformation sur les plans moteurs bien sûr, mais aussi celui des attitudes (transfert positif vers les apprentissages),
- une voie de spécialisation sportive, de perfectionnement, d'ouverture culturelle sportive,
- un rayonnement qui accompagne la pratique sportive du judo et qui confère aux élèves un sentiment d'estime de soi.